

FICHES CRIÉES

FICHE CRIÉE

Nom : **Olaignon**
 Prénoms : **Jean Antoine** Surnoms :
 Numéro matricule du recrutement : **290**
 Classe de mobilisation :
 ÉTAT CIVIL.
 Né le **11 Juin 1896** à **St Georges d'Espéranche**, canton d' **HEYRIEUX**, département d' **ISERE**, résidant à **St Georges d'Espéranche**, canton d' **HEYRIEUX**, département d' **ISERE**, profession de **Cultivateur** et d' **Chauffeur**, domiciliés à **St Georges d'Espéranche**, canton d' **HEYRIEUX**, département d' **ISERE**.
 Marié à
 DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **14** de la liste du canton d' **HEYRIEUX**
 Classé dans la **1** e partie de la liste en 1911.
 DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSSES.
 Journe au 18 en 1911. **Très faible**, son service armé Conseil de révision de St Georges le 9 Juin 1916, incorporé au dépôt du 49^e rég^t le 16 Juin 1916. Arrivé au corps le 16 Juin 1916. Cité par Paris au 3^e rég^t d'Infanterie le 27 Février 1917. Cité au 164^e rég^t d'Infanterie le 20 Juin 1917. Cité au 1911^e rég^t d'Infanterie le 27 Septembre 1917. Cité au 150^e rég^t d'Infanterie le 27 Septembre 1917. Arrivé au corps le 12 avril 1918 à St. Olaignon (Vie). Décédé le 15 juillet 1920 au camp militaire de Nully (Ain) de la 1^{re} Armée. Arrivé au corps le 27 juillet 1918. Décédé le 27 septembre 1918 par jugement déclaratif rendu par le tribunal de Mions le 8 Janvier 1921.
 LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE
 Dates. Communes. Subdivisions de région. D. domicile. R. résidence.
 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.
 CAMPAGNES. Blessures, citations, décorations, etc.
 Contre l'Allemagne du 14.7.1914 au 11.11.1918. Blessé par E.O. à Nully le 15 juillet 1918.
 RÉSERVES D'ARMÉES CRIÉES.
 Réserve... 1^{re} dans l... du au
 2^e dans l... du au
 Supplémentaires dans l... du au
 Armée territoriale. 1^{re} dans l... du au
 Supplémentaires dans l... du au
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au
 Du au
 ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
 7 Janvier 1919.
 Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, onis, etc.).